

Sous l'égide de la commission ordinale et professionnelle Qualité de Vie

Vous propose une conférence sur :



# L'AVOCAT ET LE STRESS

Ou comment :

- Concilier vie professionnelle et vie personnelle
- Appréhender autrement les conflits
- Gérer les relations au sein du cabinet et entre avocats
- Eviter l'isolement

Animée par :

**Jacques MESTRE,**

*Conseil auprès de dirigeants, avocats et comédiens*

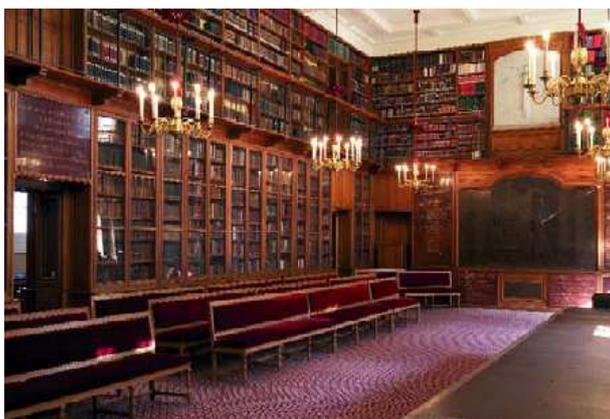
**Karine MIGNON-LOUVET,**

*Présidente de la commission « Qualité de vie » de l'Ordre du Barreau de Paris,  
Avocat à la Cour et Ancien Membre du Conseil National des Barreaux*

**Bruno LEFEBVRE,**

*Psychologue clinicien, consultant et coach.*

**Bibliothèque de l'Ordre - Palais de justice 75001 PARIS**



**Le mardi 5 juin 2012**

**de 9h30 à 12h30**



RENSEIGNEMENTS PRATIQUES ET INSCRIPTIONS

EFB - Service de la Formation Continue

e-mail : [efbfc@efb.fr](mailto:efbfc@efb.fr) site internet : [www.efb.fr](http://www.efb.fr) (Formation continue)

L'équipe formation continue est à votre écoute ;

N'hésitez pas à nous faire part de vos commentaires et besoins :

Contactez-nous par mail le cas échéant : [efbfc@efb.fr](mailto:efbfc@efb.fr) .



Sous l'égide de la commission ordinale et professionnelle Qualité de Vie

Vous propose une conférence sur :



# L'AVOCAT ET LE STRESS

BULLETIN D'INSCRIPTION

**INSCRIPTION OBLIGATOIRE**

A nous adresser par mail [efbfc@efb.fr](mailto:efbfc@efb.fr)

NOM		PRENOM	
NOM DU CABINET		N° TOQUE	
		N° CNBF	
ADRESSE			
EMAIL		TELEPHONE	
TEL. PORTABLE		FAX	
Le 5 juin 2012	Avocats inscrits	FC12072	GRATUIT

Une confirmation d'inscription sera adressée aux avocats dans les 8 jours par email, aussi nous vous remercions de bien vouloir nous indiquer votre adresse email.

ATTENTION ! Il est indispensable de nous indiquer votre N° TOQUE et votre N° CNBF



**L'équipe formation continue est à votre écoute ;**  
N'hésitez pas à nous faire part de vos commentaires et besoins :  
EFB Contactez-nous par mail le cas échéant : [efbfc@efb.fr](mailto:efbfc@efb.fr)

**Votre avis nous intéresse : Merci de nous renvoyer la fiche d'évaluation que vous recevrez par mail à l'issue de la formation, conformément à la certification ISO 9001.**

**CREDIT D'IMPOT** : «Vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt de 8,86€ par heure de formation payée et réalisée. Pour en bénéficier vous devez remplir une déclaration 2079-FCE-SD mise à votre disposition par l'administration des impôts ([www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)) à déposer en même temps que votre déclaration de revenu».

**POUR TOUTE ANNULATION, PREVENIR PAR ECRIT 48 HEURES AVANT LA DATE DE LA FORMATION.**